

# **TRANSFERT DE TECHNOLOGIE ET INTEGRATION REGIONALE DANS LA ZONE EURO-MEDITERRANEENNE : UNION EUROPEENNE – PAYS DU MAGHREB**

Par Abdelouahab OUCIEF

## **1. INTRODUCTION**

Le but essentiel de cette recherche est de mettre au point, les raisons majeures qui se cachent derrière l'échec de l'intégration de la technologie étrangère dans les industries des pays du Maghreb, spécialement, le tissu industriel Algérien. En basant son développement sur la grande industrie, l'Algérie a voulu se doter des moyens susceptibles de provoquer une véritable rupture avec la division internationale du travail. Ainsi, la stratégie dite des « industries industrialisantes » a été mise en œuvre par certains pays à rente pétrolière (Algérie, Iran, Irak dans les années soixante-dix) qui voulaient briser la dépendance technologique à l'égard des pays industrialisés, en favorisant d'emblée le développement d'une industrie lourde (sidérurgie, pétrochimie) et d'un secteur de biens d'équipements. Sa logique et celle d'une diffusion vers l'aval des effets d'entraînements résultant de la disponibilité en amont d'une offre de biens intermédiaires et d'équipement bon marché. Ses méthodes sont inspirées de la planification centralisée des anciens pays communistes (Jacques Adda, 2004). Toutefois dans la réalité, cette démarche a été à l'origine d'une plus grande dépendance aussi bien au niveau alimentaire que par rapport aux biens d'équipement et de la technologie que les biens intermédiaires spécifiques induits par les nouvelles industries. Les certitudes qui fondaient le modèle d'industrialisation et qui a dominé dans les années 70 se trouvent actuellement totalement ébranlés, aussi bien sur le plan pratique, par la réalité économique et sociale, que sur le plan purement théorique. Leur remise en cause est à l'origine de l'interrogation actuelle sur le développement dans les pays en développement et d'une approche beaucoup plus pragmatique et moins globalisante.

Donc, l'efficacité de la croissance ou du développement du transfert de technologie vers les pays en développement, est largement perceptible dans son impact sur le niveau de connaissance et le processus d'innovation. Ces derniers, sont souvent contrariés par les capacités managériales et le mode organisationnel, à travers lequel, les technologies sont sélectionnées, installées et mises en application. Par ailleurs, l'incompatibilité entre les technologies importées et le contexte organisationnel, dans lequel elles sont utilisées, limite leurs chances d'intégration dans les rouages de l'économie nationale. Pour cela, elles traversent des périodes d'étranglements, d'arrêt d'activité ou des retards dans le remplacement des pièces de rechange défectueuses (Mohammed Saad, 1996).

En outre, ma recherche va étudier, la question des alternatives possibles à cet échec du transfert technologique, à travers la recherche des réponses adéquates susceptibles d'apporter un remède à cette lacune, qui rentabilisera les structures industrielles locales existantes et améliorera le niveau de qualification professionnelle de la main d'œuvre locale. Pour ce faire, le concours de la rive nord de la Méditerranée (UE) est capital pour mettre en exergue cette alternative. A ce stade de ma réflexion cependant, je ne peux en aucun cas prétendre que j'ai bien élucidé les zones d'ombre qui entourent ma recherche. Les variables qui composent ma problématique sont tellement complexes et elles demandent tant de conceptualisation et sophistication théorique et analytique. Pour toutes raisons, je dois être aussi humble et modeste dans ma démarche et ma réflexion. Parce que il y a énormément de travaux de réflexion sur la question technologique et la question d'intégration régionale, qui ont été élaborés par des éminents spécialistes, (ex. Nelson et Winter 1982, Dosi, 1984, Krugman, 1986, Romer, 1986, 1990 ; Lucas, 1988, Grossman et Helpman, 1990, Aghion-Howitt, 1992 ; Baldwin et Venables, 1995 ; Maurel, 1999; Fontagné, 2000).

Par exemple, la nouvelle théorie du commerce internationale (ex, P. Krugman, R. Baldwin), a démontré, qu'il y a une alliance naturelle entre la nouvelle théorie du commerce, avec son insistance sur les rendements croissants et la compétition imparfaite et le point de vue qui stipule, que le changement technologique est un facteur clé dans la spécialisation internationale. Donc, je ne peux prétendre, que je peux apporter quelle chose de nouveau, à cet héritage théorique. Néanmoins, mon

travail s'inscrit dans cette tradition d'enrichissement de la réflexion dans ces domaines d'intérêt. De surcroît, je compte élucider les interactions et les interférences qui peuvent exister entre le transfert de technologique et la dynamique de régionalisation et l'impact que pourraient avoir ces interactions sur le processus d'intégration dans la zone euro- méditerranéenne.

Ainsi, à travers cette réflexion j'essaierai de comprendre les liens et les croisements qui peuvent exister entre les deux variables de cette recherche, en l'occurrence, le transfert de technologie et l'intégration régionale et leur impact sur le devenir de la zone euro- méditerranéenne, spécialement, la région du Maghreb, qui sera le socle de cette recherche. Ce qui me pousse à poser les questions ci-après. Le transfert de technologie entre l'UE et le Maghreb peut-il jouer un rôle fondamental dans le renforcement des accords d'association Euro- Méditerranéens et la promotion d'une zone de libre-échange en Méditerranée ? Et quel est le lien entre le transfert de technologie entre l'UE et les Pays du Sud et l'Est Méditerranéen (PSEM) et le processus d'intégration régionale initié par la Conférence de Barcelone de 1995 et quel sera son impact réel sur le processus d'intégration économique dans la zone euro- méditerranéenne ?

Et comme réponse à ces questionnements, je développerai l'hypothèse principale suivante : un transfert effectif et approprié de la technologie contribuera largement à réduire l'écart technologique entre l'Union Européenne et le Sud de la Méditerranée, à travers la mise à niveau des économies locales et la promotion de l'attractivité des IDE dans les PTM, et conduira inéluctablement, à la promotion d'une véritable intégration économique dans la zone Euro- Méditerranéenne. Et comme corollaire à cette dernière, une hypothèse secondaire, serait développée en parallèle: Le transfert de technologie entre l'Union Européenne et le Maghreb contribuera d'une manière inhérente au processus d'intégration régionale dans la zone Euro- Méditerranéenne.

## **2. Définition de Concepts :**

### **2.1. Transfert de Technologie :**

Le transfert de technologie c'est le terme utilisé pour décrire les processus par lesquels la technologie est échangée entre organisations. La technologie transférée peut prendre diverses formes. Ce qui concerne le transfert international de technologie il fait référence à la façon par laquelle ce transfert se produit entre pays. Cependant, les concept de technologie et technique s'interfèrent, ce qui donne souvent prise à des interprétations confuses, voire divergentes (Rémi Barré, Pierre Papon, 1993). Néanmoins, Edwin Mansfield (1968) a apporté une première réponse à ce dilemme, pour lui : la technique est une méthode utilisée dans le processus de production. Alors, que la technologie est la façon dont la société gère la connaissance en relation avec l'art industriel. Outre cette caractéristique, le transfert de technologie est un mot composé, constitué de deux termes, « transfert » qui trouve ses origines dans le mot grec « trans », et qui signifie « le passage d'une entité à une autre » (D.Rouach, 1999). Et « technologie » qui signifie science de la technique.

Néanmoins, on peut donner différentes définitions au terme de technologie :

**2.1.1 Une définition générale :** et qui peut être défini comme « une conclusion d'un accord de transfert de technologie d'un établissement universitaire ou de recherche à une entreprise dérivée ou existante, par l'octroi d'une licence d'exploitation ou par la cession des droits de propriété intellectuelle » (CCICA, 2004).

**2.1.2 Une définition académique :** dans ce contexte la majorité des acteurs présents dans le domaine s'accordent à donner la primauté dans l'action de transfert de technologie au facteur de connaissances, pour eux il est inimaginable de concevoir un transfert de technologie sans sa portée cognitive, organisationnelle et le rôle dans tout cela du facteur d'apprentissage. Ainsi, l'ONUDI (Organisation des Nations Unies pour le Développement Industriel), définit la technologie comme « un système de connaissances, de techniques, de compétences, d'expertise et d'organisation, utilisé pour produire, commercialiser et utiliser les biens et les services afin de satisfaire les demandes sociales et économiques » (UNIDO, 1996).

Et pour conclure, je vais me référer en dernier lieu, à la définition que donne l'Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle (OMPI) et l'Organisation des Nations Unies (ONU). La première définit la « technologie » « comme étant un ensemble de connaissances systématiques servant à la fabrication d'un procédé ou à la perception de services, qu'il s'agisse d'une invention, d'un dessin industriel, d'un modèle fonctionnel ou d'un nouveau type d'usine, ou de renseignements ou de connaissances techniques ou de services et de l'aide fournie par les experts pour la conception, l'installation, l'exploitation ou l'entretien d'une usine commerciale ou industrielle » (D.Rouach, 1999).

Cependant, le transfert de technologie ne se limite pas que très rarement à une cession de licence de brevet ou contrat de communication de savoir il est souvent associé à des accords

- De formation, conseil;
- D'intervention sur site;
- D'assistance technique, juridique, financière, administrative;
- D'assistance à la gestion.

### **2.2 Les Différentes Formes du Transfert de Technologie :**

**2.2.1 Le Transfert Horizontal :** ce dernier se manifeste dans l'action de transférer une technologie d'un environnement opérationnel vers un autre (exemple, d'une compagnie à une autre). Ainsi, le transfert horizontal fait référence à une technologie établie qui a été transféré d'un

environnement opérationnel à un autre. Par ailleurs, le transfert horizontal est souvent associé avec la situation où la technologie est transférée des pays industrialisés vers les pays en développement.

**2.2.2 ; Le transfert Vertical :** le transfert vertical, par contraste, fait allusion à la transmission d'une nouvelle technologie de sa généralisation, durant les activités de recherche et de développement (R&D) dans le domaine de la science et de la technologie entamés par les organismes spécialisés (universités, laboratoires de recherche publics ou privés, etc.) (D.BENNET, 2002).

### **2.3-Les Différents Outils du Transfert de Technologie :**

#### **2.3.1 Les Contrats Globaux :**

▪ **2.3.1.1 La formule « Clé en Main » :** dans ce type de contrat le vendeur de la technologie s'engage à livrer dans un délai prescrit un ensemble industriel complet à l'acquéreur. Là encore, on peut faire la distinction entre deux types possibles de contrat, le contrat « clé en main » partiel et le contrat « clé en main » complet.

▪ **2.3.1.2 La formule « Produit en Main » :** ce type de contrat a été conçu pour pallier à l'incapacité de certains acquéreurs à exploiter au mieux les informations reçues. Pour cette catégorie de contrat souvent exigé dans les pays en développement, le vendeur s'engage non seulement à livrer, installer et mettre en marche une installation qui fonctionne, mais également garantir une capacité et une qualité de production pendant une certaine période de temps, et généralement avec du personnel local que le vendeur se doit de former à cet effet. Ce type de contrat implique donc une assistance technique prolongée.

▪ **2.3.1.3 Le Contrat « marché en Main » :** ce dernier type de contrat est apparu il y a quelques années, il était très utilisé par les pays de l'Est. Dans ce type contrat le vendeur s'engage non seulement à fournir une installation « clé en main », mais également à acheter une partie de la production de celle-ci pendant une période de temps.

#### **2.3.2 Les Contrats Spécifiques :**

Par contrat « spécifique », on entend tout contrat signé généralement entre des partenaires ayant sensiblement le même niveau de connaissance technologique, en vue de transférer et mettre en place une technologie nouvelle.

**2.3.2.1 La cession d'une licence d'un brevet:** dans le cas de la cession d'une licence sur un brevet donné, c'est habituellement le licencié qui se chargera d'acquérir les bâtiments, les équipements, les matières premières et tout autre élément nécessaire à la mise en œuvre de l'objet de la licence. Ces « contrats spécifiques » ont l'avantage d'être beaucoup moins coûteux que ces dits « contrats globaux ».

**2.3.2.2 Concession de licence de brevet/Cession de brevet : contrat** par lequel le titulaire du brevet transfère à un ou plusieurs tiers le droit de propriété d'exploiter son invention protégée par un brevet. Il s'agit d'une « location », pouvant être exclusive ou non exclusive. Ce type de contrat stipule que le titulaire transfère ses droits de propriété sur l'invention. La titulaire du brevet perd la propriété pour la zone géographique accordée contractuellement.

**2.3.2.3-Contrat de Cession de savoir-faire : contrat** par lequel le détenteur du savoir-faire transmet ses connaissances à un tiers en vue de fabriquer un produit ou d'exécuter un service.

Le contrat de communication de savoir-faire peut-être envisagé :

- Soit à titre de complément d'un brevet lorsqu'il est nécessaire de maîtriser un savoir-faire technique pour l'exploitation de l'invention;
- Soit à titre principal lorsque le savoir-faire constitue à lui seul une valeur économique négociable (CCI de Champagne-Ardenne, 2004).

#### **2.4. Les Outils Internationaux de Transfert de Technologie :**

▪ **2.4.1 La Joint-venture:** une joint-venture est ce qu'on peut traduire comme une co-entreprise, société mixte ou entreprise jointe, une entreprise en copropriété où un petit nombre de partenaires s'associent en se partageant le capital de la société en question. En outre, une joint-venture implique une association technique, managériale, financière et juridique (D.ROUACH, 1999).

▪ **2.4.2 Les Investissements Directs Étrangers (IDE) :** Corzel et Al (1997) ont défini l'IDE comme suit « au sens strict, toute opération se traduisant par une création d'entreprise à

l'étranger ou une prise de participation dans des firmes étrangères ». Ainsi, les IDE restent le moyen le plus efficace pour le transfert de technologie entre les pays industrialisés et les PED.

▪ **2.4.2.1-Les Facteurs incitatifs à l'investissement induits par l'IDE :**

- A)-faciliter le passage d'une économie fermée à une économie ouverte, en accélérant l'ajustement des entreprises et en permettant de surmonter plus facilement les obstacles au développement de l'initiative privée.
- B)-contribuer à la croissance et la productivité des firmes du pays hôte.
- C)-être un aiguillon de l'ajustement micro-économique dans les pays où les stratégies de privatisation reposent sur la vente des actifs. Ce dernier, fait défaut dans les pays qui étaient auparavant à économie dirigée (exemple, l'Algérie).
- D)-renforcer la concurrence sur les marchés monopolistiques et oligopolistique : les IDE structurent les entreprises locales et modifient leurs comportements.
- E)-constituer un puissant support de l'investissement. L'effet des IDE sur le développement économique est plus important que celui de l'investissement local.
- F)- asseoir une nouvelle politique de partenariat qui sera de nature à assurer un développement durable (D.Guerraoui, X.Richet, 1997).

En conséquence les IDE sont aujourd'hui de plus en plus sollicités à travers le monde aussi bien dans les pays développés qu'en PED.

- **2.4.3 l'Expérience des Pays du Maghreb :** après l'échec bien établi des processus d'industrialisation, inspirées des stratégies de l'ISI (Industries des substitutions des importations) et des « industries industrialisantes ». Les pays du Maghreb accusent aujourd'hui un grand retard dans le domaine de l'acquisition et la maîtrise des technologies de pointe. Certains analystes avertis de la question (A.DJEFLAT, 1986, 1998, 2000) résument les raisons de cette faiblesse technologique à travers trois indicateurs :

- Le nombre de brevets,
- Les dépenses en R&D et RST,
- Le nombre des ressources humaines engagées dans la recherche.

De son côté Daguzan (1998) lie cette faiblesse à plusieurs causes à la fois politique, sociologique, organisationnelle et économiques. Pour ce dernier, l'incapacité à faire émerger dans chacun des pays du Maghreb un système scientifique et technologique pertinent a contribué à la dégradation de la situation économique générale et a empêché la valorisation des politiques de transfert de technologie engagées dans les années 1970. Dans ce domaine précis, l'Etat a eu, dans chaque pays du Maghreb, une responsabilité particulière.

**3. Intégration Régionale :**

Fait référence à la constitution des espaces régionaux, exemple, la Triade (UE, ALENA, Asean). Cette nouvelle tendance qui tend à la composition des blocs économiques régionaux, constitue l'une des facettes de la mondialisation et la globalisation de l'économie mondiale. Jacques Tenier (2003), a défini le phénomène de la régionalisation dans ces termes « l'intégration régionale est un mouvement de rapprochement qui mobilise avec un peu plus ou moins une grande intensité les copartageants de l'espace et du temps que sont l'économie, la politique, la culture et la société ».

**3.1 Les différentes Formes de l'Intégration Régionale d'après Balassa**

- **3.1.1 Les Accords d'Association :** constitue une étape avant l'établissement dans un délai raisonnable, de l'union douanière ou de la zone de libre-échange et doivent comporter un plan et un programme de passage à ces autres phases. Il est partiellement fondé sur le principe de réciprocité.
- **3.1.2 La Zone de Libre-échange :** est un groupement de plusieurs territoires douaniers dans lequel les pays membres suppriment les barrières commerciales entre eux-mêmes, mais conservent leurs barrières nationales à l'encontre des échanges avec le reste du monde. Cependant, il n'y a pas abandon de souveraineté nationale sur les tarifs et les organismes de contrôle de ces tarifs. Un accord de libre-échange constitue le petit degré d'intégration régionale.

- **3.1.3 L'Union Douanière** : se caractérise par un abandon de souveraineté plus important que la zone de libre-échange, si les pays membres suppriment entre eux les barrières commerciales, ils adoptent un tarif douanier commun à l'égard du reste du monde.
- **3.1.4 Le Marché Commun** : le marché commun va au-delà de l'union douanière, en organisant en son sein le libre commerce des services, la libre circulation des personnes et des capitaux, et le libre établissement des ressortissants des pays partenaires.
- **3.1.5 L'Union Économique et Monétaire** : est la forme la plus poussée et l'ultime aboutissement de l'intégration régionale. Seule l'Union européenne a réalisé jusqu'à ce jour cette étape d'intégration régionale. (J.TROTIGNON, 1997).

#### 4. Quelques exemples d'intégration régionale :

- L'Union Européenne ;
- L'ALENA ou NATFA;
- Le Mercosur;
- L'Asean.

#### 5. L'Apport Théorique du Changement Technologique :

- **5.1 Les Modèles théoriques standards** : il revient à la théorie néoclassique, à travers la fonction de production, d'avoir mis en relation directe technologie et processus de production. Pour la théorie standard le facteur technique est un facteur exogène au processus de production. L'approche traditionnelle de la technologie et du changement technologique met l'accent sur la technologie complètement maîtrisée et constituée, telle qu'elle est cristallisée dans les machines et les équipements, ou sur le point d'arrivée du changement technologique sans considération du processus qui y conduit. L'innovation est réduite au mécanisme d'adoption et de la diffusion de nouvelles technologies auxquelles les structures productives sont adaptées. Aucun phénomène d'apprentissage n'est analysé.
- **5.1.1 Le Modèle de Joseph Schumpeter** : « la théorie de l'inventeur- l'innovateur » : ce dernier considérait le processus d'innovation comme un élément central pour la compréhension de la croissance économique. Schumpeter a le mérite d'être le précurseur pour avoir mis les soubassements d'une théorie économique dans laquelle la technologie et l'innovation jouent un rôle central (H.G.AUBREY, 1961; W.R.MACLAURIN, 1962). Les thèses principales de Schumpeter se résument dans l'idée simple que le changement technique est largement endogène à l'activité économique (C. Le Bas, 1995). Par ailleurs, Schumpeter accorde un rôle primordial à l'émergence de « grappes technologiques » qui les a défini dans son ouvrage intitulé « Business Cycles » publié en 1939 comme « une intrusion dans une structure productive, des nouvelles combinaisons commerciales » (A.PEETERS, D.STOKKINK, 2002).
- **5.1.2 Le Modèle de la Croissance Exogène de Solow (1957) :**

Solow occupe une place de premier rang dans l'explication du rôle du progrès technique dans la croissance économique. Son modèle est considéré comme la référence dominante des modèles théoriques de croissance devenus « le modèle de croissance néoclassique ». Dans lequel « une tendance exogène de progrès technique explique la croissance de long terme dite stationnaire de toutes les variables par tête (PVILLIEU et Al, 1998).

Le grand mérite de Solow est celui d'avoir introduit un troisième « facteur » dans le processus de production, à savoir, le progrès technique, l'idée de SOLOW (1957) consiste à estimer les sources de la croissance à partir de la contribution de trois facteurs : le taux de croissance est la somme des taux de croissance du travail et du capital pondérés par leur efficacité respective et celle du progrès technique. Puisque ce dernier n'est pas observable, il est déterminé de manière résiduelle, soit en différenciant la fonction de production par rapport au temps.

- **5.1.3 Le Modèle de Kenneth Arrow (1962) :**

Les premières réflexions d'ARROW sur la nature des investissements de R-D et l'implication de l'innovation vont nourrir toute une approche centrée sur l'enchère maximum qu'une firme en situation de concurrence est prête à payer pour acquérir une nouvelle information qui lui donne la possibilité d'exploiter de façon exclusive un processus de fabrication (C.Le Bas, 1995). L'argument central développé par Kenneth Arrow (1962) consiste à considérer que certaines raisons qui empêchent classiquement une affectation optimale des ressources dans un contexte d'économie de marché valent pour l'activité scientifique. Il s'agit en particulier des propriétés d'incertitudes, de non-rivalité et d'indivisibilité, qui caractérisent la production et l'usage des nouvelles connaissances scientifiques. En outre, et parmi les idées phares de Kenneth ARROW, sa thèse célèbre de la « non-rivalité de la connaissance » qui stipule que « La non-rivalité implique que l'élément de connaissance ne se détruit pas dans l'usage et peut donc être exploité un nombre infini de fois (DASGUPTA, DAVID, 1987).

- **5.2 La Théorie de la Croissance Endogène:** pour cette dernière la technologie est un facteur endogène au processus de production, qui ne peut être dissocié des autres facteurs de production entre autres, le capital et le travail. L'une de contribution majeure de la littérature de la croissance endogène est d'affirmer le rôle directeur de l'accumulation de connaissances (éducation, capital humain, capital physique, « learning by doing », innovations de procédés ou de produits) dans la connaissance économique (C. Baumont et alii, 1997).
- **5.2.1 Le Modèle de Paul Romer (1986, 1990) :** le point de départ de la réflexion de ROMER (1986) est le modèle d'apprentissage de Kenneth Arrow (1962), qui modélise un progrès technique sous la forme d'une externalité provenant de l'accumulation des connaissances. Soit le stock de connaissances de l'économie qui intervient sous forme d'externalité dans la fonction de production de la firme. Dans le second modèle de ROMER (1990) et celui de AGHION et Howitt (1989) ils mettent l'accent sur l'accumulation des innovations. Pour ces auteurs, l'accumulation de capital physique reste toujours au centre du mécanisme de croissance, mais l'accumulation de capital humain est un moyen de diversifier les inputs et de les rendre plus performants.
- **5.2.2 Le Modèle de Lucas (1988) :** comme ROMER (1986), Lucas (1988) dans le deuxième article « fondateur » des théories de la croissance endogène, insiste sur l'existence d'externalités propres à l'accumulation de capital humain- biens que ces externalités ne soient nécessaires à l'existence d'une croissance stationnaire si tous les facteurs sont accumulatifs. Lucas introduit une externalité dans la fonction de production, mais pas dans la technologie de l'accumulation des connaissances, sans donner de justification particulière à cette hypothèse.

En guise de conclusion, le modèle de Lucas (1988) a fait porter le processus de croissance sur l'accumulation du capital humain. De ce fait, la théorie de la croissance endogène a l'avantage de ne pas restreindre le progrès technique à un simple déplacement exogène de la fonction de production, mais au contraire de l'endogénéiser comme un processus d'accumulation des connaissances.

### - **5.3. Le Modèle de Posner et Vernon : l'approche néotechnologique**

Cette approche vise essentiellement à introduire dans l'analyse du commerce international le rôle du progrès technique et de l'innovation : il s'agit par là, de donner un caractère dynamique aux modèles ricardien et HOS qui raisonnent à une technologie donnée et constante, d'où le nom de théorie néotechnologique qui leur a été attribué. Ce courant reste donc bien dans la lignée ricardienne des avantages comparatifs qu'il cherche à compléter et à moderniser.

Les travaux pionniers sont ceux de M. Posner (International Trade and Technical Change, 1961). Cet auteur part de la constatation, que les firmes des différents pays sont engagées dans un processus d'innovation permanent ; les pays réalisent les efforts les plus marqués dans la mise en œuvre de l'innovation disposant d'un avantage sur les autres, ce qui se traduit par une situation de monopole dans la commercialisation internationale des produits

issus de l'innovation. D'importants flux du commerce international s'expliquent donc essentiellement par l'écart technologique entre les pays : les pays en avance exportent des biens issus de leur avance technologique car ils disposent d'un avantage comparatif, les autres pays se limitant aux biens banalisés.

Ce progrès technique à l'origine de l'avantage comparatif se présente sous deux formes :

- **5.3.1 Des innovations de produits** : invention des nouveaux produits ou perfectionnement de produits existants ;
- **5.3.2 Des innovations de procédé** : comme par exemple l'automatisation des lignes productives.

La mise en œuvre de ces innovations débouche sur une situation de concurrence monopolistique qui explique l'existence d'un commerce intra branche entre pays à dotations factorielles assez similaires, mais qui présente un caractère temporaire, dû aux phénomènes d'imitation de la production. Le pays innovateur doit conserver son avance technologique en maintenant continûment son effort de recherche-développement. La période pendant laquelle le pays innovateur dispose d'un avantage comparatif dépend de deux éléments : le temps nécessaire à la diffusion du produit vers les autres pays « demand lag ») et le délai correspond à la mise en place de produits concurrents issus de l'imitation du bien par des produits étrangers (« imitation lag ») (Arcangelo FIGLIUZZI, 2006, p. 206).

- **5.4 Les travaux de R.Vernon** : (International Investment and International Trade in Product Cycle, 1966) se rattachent à cette approche néotechnologique. S'intéressant au départ aux problèmes de cycle de vie de produits (notamment des produits durables) au niveau de l'économie d'entreprise. Vernon a rapidement étendu son analyse au commerce international. Selon cet auteur, tout produit innovant connaît un cycle de vie qui se décline en quatre phases : lancement du produit, croissance (ou diffusion), saturation et déclin. Ces phases peuvent être couplées avec les modalités de diffusion du bien sur le territoire national et à l'étranger.

- **5.4.1 La phase de lancement** : correspond à une diffusion du produit sur le marché domestique caractérisé par des revenus élevés et une forte demande pour les biens issus de l'innovation ; la firme à l'origine du nouveau produit dispose d'une forme de monopole temporaire.
- **5.4.2 La phase de croissance** : est marquée par la généralisation et la banalisation du produit sur son marché d'origine, ce qui incite la firme innovante à exporter le produit sur des marchés semblables. Cette situation entraîne l'existence d'économies d'échelle, le produit ayant été testé sur le marché national. On retrouve l'analyse de Linder et la notion de demande représentative.
- **5.4.3 La phase de la saturation** : est caractérisée par le fait que la diffusion du bien ne progresse plus sur le marché intérieur. C'est également le moment où le produit est imité par d'autres firmes. La firme innovante procède à des transferts de technologie afin d'adapter et de vendre son produit dans des pays aux caractéristiques différentes (pays en développement par exemple).

En fin, dans la phase de déclin, le produit est progressivement remplacé par un produit plus innovant : sa consommation baisse et la production du bien est entièrement délocalisée pour pouvoir bénéficier de coûts de production plus faibles, la concurrence se faisant désormais sur le prix et non plus sur le caractère innovant du bien<sup>1</sup>

---

<sup>1</sup>A. Figliuzzi, Economie Internationale, ibid., p. 209.

- **5.5 La Théorie évolutionniste:** à la différence de l'approche standard, l'approche évolutionniste met certes, l'accent sur le processus de changement (trajectoire technologique) mais en maintenant l'idée qu'il est orienté vers un certain point d'arrivée (inconnu au départ) qui correspond à une structure productive, de la firme ou de l'économie, complètement adaptée à une technologie dans des machines et des équipements. Ainsi la différence avec l'approche traditionnelle est que le progrès technique est local et cumulatif en raison notamment du caractère tacite d'une partie de la connaissance technologique d'où la place qui est faite au phénomène de l'apprentissage dans le processus d'évolution. Cependant, les deux approches partagent la même conception de la production et de la technologie, en occurrence, la production est vue comme un assemblage de ressources génériques est réduite au seul moment matériel de fabrication, quant à la technologie elle est assimilée à un parc de machines ou d'équipements (Gaffard, 1990; J.Blanchet, L.Hottlet, 1993).

Dans la pensée évolutionniste le changement technique provient des interactions entre le système technique et son environnement, de sa capacité d'adaptation, de sa faculté à créer de nouvelles variables d'adaptations. La théorie évolutionniste met l'accent sur la notion de trajectoires technologiques et non plus sur celle du système technique. En outre, l'approche évolutionniste se distingue tout d'abord par l'utilisation des principes constitutifs de toute théorie de l'évolution qui privilégie l'interaction des mécanismes générateurs de diversité avec mécanismes de sélection. A côté de ses principes de base propres à toute théorie évolutionniste, l'approche évolutionniste de la firme se caractérise par la reconnaissance du rôle essentiel attribué aux mécanismes cognitifs.

- **5.5.1 Le Modèle de Nelson et Winter (1982) :** ces derniers sont considérés comme les pères fondateurs de la pensée évolutionniste. Pour eux, la technologie est un processus interactif, cumulatif et incrémental; parmi les idées maîtresses de Nelson et Winter également, la thèse qui stipule que « l'évolution de la technologie n'est pas un processus hasardeux ou aléatoire, mais elle suit des paradigmes ou trajectoires déterminées par des interactions de facteurs scientifiques et technologiques et économiques » (P.Cohendet et al, 1997).
- **5.5.2 Le Modèle de Giovanni DOSI (1988) :** l'originalité de G.DOSI réside selon Laurent Le Dotz (1997) dans le traitement des mécanismes dans un cadre dynamique au sein duquel les processus d'apprentissage et de sélection jouent un rôle primordial pour l'évolution des capacités et connaissances. C'est ce que recourent les notions de « paradigme technologique » et « trajectoire technologique ».
- **5.5.2.1 Le concept de Paradigme Technologique :** de façon générale, G. Dosi définit le « paradigme technologique » comme une perspective, un programme de recherche, une définition de problèmes à résoudre et des schémas de résolution. Par ailleurs, l'activité de résolution d'un problème implique le développement et la mise au point de modèles et de procédures spécifiques. Ce sont ces modèles et procédures qui forment ce que Giovanni Dosi (1982, 1984, 1988) dénomme un « paradigme technologique ».
- **5.5.2.2 Le concept de « trajectoire technologique »:** selon Giovanni Dosi(1982, 1984, 1988) l'analyse contemporaine des sources, procédures et effets de l'innovation est articulée autour des concepts de paradigme et trajectoire technologique, en définissant cette dernière, DOSI (1988) développe l'idée selon laquelle « une implication cruciale de la forme paradigmatique générale de la connaissance technologique est que les activités innovatrices sont fortement sélectives, finalisées dans des directions tout à fait précises, cumulatives dans l'acquisition des capacités de résoudre de problèmes ».
- **5.5.3 Le Modèle de Christopher Freeman (1987):** C. Freeman insiste beaucoup sur le principe de « sélection », ce dernier facteur intervient à différents niveaux: au niveau de la recherche-développement, plus précisément, au niveau de la conception du projet et la programmation du système qui l'engendre, au niveau de l'innovation individuelle dans le cadre de la firme, au niveau de la firme elle-même, au niveau de la branche industrielle ou régionale, au niveau du pays et du système social lui-même (C.FREEMAN, 1992)..

- **5.5.3.1 Le Paradigme Techno-économique :** la notion du « paradigme techno-économique » est l'un des concepts clés qui ont caractérisé la pensée de Christopher FREEMAN. Selon les termes de Freeman et Luc Soëté : un paradigme techno-économique est un ensemble corrélé d'innovations techniques, organisationnelles et de gestion. Il offre non seulement une nouvelle gamme de produits et de systèmes, mais surtout une dynamique de la structure relative des coûts de tous les intrants qui concourent à la production (A. Peeters, D. Stokkink, 1999).
- **5.5.4 Le Modèle de Bengt Lundvall (1990):** LUNDVALL a le mérite d'être l'un des auteurs les plus appréciés qui ont travaillé d'une manière approfondie sur le concept du « système national d'innovation » (SNI), à côté de Richard Nelson (1987, 1988), Michael Porter (1990) et Christopher Freeman (1987). Dans l'une des analyses qui ont un lien avec les théories standards, Lundvall (1992) stipule que dans les modèles d'économie standard, les innovations apparaissent comme un événement extraordinaire venant de l'extérieur, elles perturbent temporairement l'équilibre général. Pour Bengt A. LUNDVALL (1997) il était impératif et nécessaire de faire une révision radicale des hypothèses néoclassiques de base pour faire apparaître, pourquoi le système national d'innovation (SNI) est un concept analytique intéressant.
- **6. L'Apport Théorique de l'Intégration Régionale :**

#### **6-1. Les Théories du Commerce International :**

- **6.1.1 Les Modèles de Viner et Meade (1950, 1955) :** ce qui m'intéresse dans ces modèles c'est le facteur d'avantage comparatif, cependant l'inconvénient de ces théories classiques du commerce international, c'est qu'elles stipulent que l'intégration économique n'est possible qu'avec des pays à économies similaires. Donc, ces modèles ne seront pas d'une grande utilité pour ma recherche. Néanmoins, et parmi les points les plus connus de leur réflexion, ces les effets suscités par la création d'une zone de libre- échange (ZLE) ou une union douanière, en occurrence les effets de création du commerce et Les effets de détournements du commerce.
- **6.2- les Théories de l'Économie Géographique :**

Selon les thèses de l'économie géographique, l'intégration se caractérise par des effets d'agglomération et de polarisation. D'un côté, il y a réduction des distances, et à priori, du rôle de la proximité géographique avec les révolutions technologiques et le poids des échanges immatériels. Mais, de l'autre on observe le rôle des territoires créateurs d'effets d'agglomération d'externalités de la connaissance (P.Hugon, 2000).

par ailleurs, et selon Richard Baldwin et Philippe Martin (2004) il y a une grande similitude entre les modèles de croissance endogène et les modèles de la « nouvelle économie géographique » (NEG). ils posent des questions qui sont liées: l'un des objectifs du premier domaine d'intérêt (croissance endogène) est d'analyser comment les activités « économiques émergent à travers l'innovation technologique; le deuxième domaine (économie géographique), analyse comment, ces activités économiques choisissent d'être localisées dans un espace géographique et pourquoi elles sont spatialement concentrées.

**6.2.1 Le Modèle de Paul Krugman (centre- périphérie) :** Krugman et en développant son analyse qui a trait à sa thèse de centre- périphérie, avance l'idée suivante : on peut considérer, à priori, qu'en réduisant les barrières commerciales et en favorisant la mobilité des facteurs, les intégrations régionales favorisent plutôt le jeu des forces centripètes et les divergences entre les centres et les périphéries ». Paul Krugman est le précurseur des modèles d'économie géographique, son modèle « centre- périphérie » est un modèle phare dans l'étude du phénomène de régionalisme. Néanmoins, il a repris les travaux des auteurs célèbres de l'économie de développement: la théorie de la polarisation de François Perroux, les causalités cumulatives de Myrdal, les effets de liaison de Hirschman ou les liens centre- périphérie de PREBISCH.

Parmi les idées phares développées par KRUGMAN on peut citer les suivantes :

1. L'économie mondiale était supposée, qu'elle soit constituée d'un large nombre de petites unités géographiques (provinces), chacune spécialisée dans la production d'un bien distinct.
2. Les produits de toutes les provinces étaient supposés d'entrer symétriquement dans une demande mondiale, avec une élasticité constante de substitution entre deux produits.
3. L'économie mondiale était supposée d'être organisée en blocks de commerce ou d'échanges égaux en taille économique, avec une zone de libre- échange dans chaque bloc.
4. Les blocks étaient supposés de pratiquer des tarifs ou prix non- coopératifs, afin de maximiser le bien- être (DE MELO et Al, 1993).

**6.2.2 Le Modèle de Venables :** Venables généralise un modèle de commerce proche de la thèse de Heckscher- Ohlin afin d'évaluer l'impact d'une ZLE (zone de libre- échange) sur le revenu des pays relativement à leurs dotations initiales en facteurs (H.Hugon, 2004).

**6.2.3 Le Modèle de Richard Baldwin :** Baldwin a consacré le gros de ses travaux à l'intégration européenne. En outre, Baldwin (1989, 1992) dans une importante étude analytique des effets d'investissements dans un AIR (Accord D'Intégration Régionale), postule un effet d'investissement positif découlant du marché unique européen (M.SHIFF, R.BALDWIN, 2003).

**6.3 Les Modèles Gravitationnels :** la mondialisation ne semble pas paradoxalement avoir réduit le poids de la distance dans les relations économiques internationales. La plupart des zones d'échanges privilégiées se constituent entre pays voisins et s'appuient sur des proximités géographiques. Cependant, Jan Tinbergen a été le pionnier dans la conception des modèles gravitationnels du commerce international ainsi que Pöyhönen (1963) et Linnemann (1966).

**6.4 Les Modèles Symétriques :** Bond et Syropoulos (1996) ont introduit le facteur d'avantage comparatif, d'une manière magistrale pour analyser le phénomène de régionalisation, selon leur conception ou argumentation théorique chaque pays à une dotation égale en toutes les marchandises, plus une quantité supplémentaire (positive ou négative) de l'une d'elles.

**7 -Le PARTENARIAT EURO- MEDITERRANEEN :** le processus de coopération et de partenariat a connu différentes phases et des hauts et des bas depuis son lancement durant les années 1970. Cependant, ce dernier a été relancé à Barcelone en 1995.

## **7.1-Les Formes Passées et Présentes de la Coopération EURO- MED :**

**7.1.1 Les Accords Préférentiels (1970-1982) :** la politique méditerranéenne de la CEE a été déterminée dès la signature du Traité de Rome en 1957, par les relations historiques de la France avec les pays du Maghreb. Ainsi, le Maroc et la Tunisie étaient explicitement visés par le protocole annexé au Traité de la CEE, compte tenu des relations économiques privilégiées que ces pays entretiennent avec la France. Ce qui est de l'Algérie elle était dans l'époque une colonie française. Déjà en 1963 la Tunisie et le Maroc demandèrent l'ouverture des négociations en vue de conclure des accords d'associations avec les six pays de la CEE de l'époque.

**7.1.2 L'Approche Globale Méditerranéenne (1972-1992) :** celle-ci est arrêtée lors du Sommet de Paris (19-21 octobre 1972). Son champ d'application est limité aux riverains directs de la Méditerranée qui ont demandé ou qui demanderaient à entretenir des relations particulières avec la Communauté Européenne (CEE).

**7.1.3 La Politique Méditerranéenne Rénovée (PMR) (1992-1996) :** c'est précisément parce que la politique globale méditerranéenne s'est révélée d'une efficacité « douteuse » que la Communauté européenne entreprend entre 1988 et 1990 un processus de rénovation de sa politique méditerranéenne, en vue de renforcer les liens avec les PTM en accroissant l'aide au titre du 4ème protocole financier et

en améliorant les conditions d'accès au marché communautaire. Deux après, par un règlement du Conseil de l'Europe adopté le 29 juin 1992., la Communauté s'est doté d'un cadre juridique rendant opérationnelle la nouvelle politique de la coopération avec les PTM ( K.BICHRA, 2001).

**-8 Du Processus de Barcelone à la Zone de Libre-échange (1995-2010) :** le processus de Barcelone constitue le point culminant de la coopération euro- méditerranéenne. Malheureusement, les espoirs suscités par le processus de Barcelone n'ont pas vu des lendemains meilleurs. Néanmoins, et parmi ses objectifs déclarés :

- Accélérer le rythme du développement socio-économique durable;
- Améliorer les conditions de vie de leurs populations, l'emploi et réduire l'écart de développement existant dans la région euro- méditerranéenne; encourager la coopération régionale et l'intégration.

Pour se faire un partenariat économique et financier sera établi à travers;

La création progressive d'une zone de libre-échange euro- méditerranéenne recouvrant le gros des échanges inter- régionaux dans le respect des obligations de l'OMC (Sid AHMED Abdelkader, 1997).

En outre, le partenariat euro- méditerranéen issu de la Conférence de Barcelone, proposait trois volets :

- Un volet politique et sécuritaire,
- Un volet économique et financier,
- Un volet social et humain (K.BICHARA, 2001).

Malheureusement, ce qui ressort de tout ce processus, c'est que le volet sécuritaire et le souci migratoire restent la première préoccupation des Européens puis viennent après les préoccupations économiques et politiques. Par ailleurs, rien n'a été fait d'une manière conséquente pour mettre en œuvre les objectifs mentionnés ci-dessus. La preuve la plus fulgurante est que la deuxième Conférence de Barcelone, a été boudée par les dirigeants des PSEM pour désapprouver le niveau atteint par les objectifs du processus de Barcelone initié en 1995.

### **-8.1 -La Portée Réelle de la Coopération Euro-Med :**

#### **8.1.1 -Le Volet Financier :**

Le programme MEDA et les prêts BEI: le volume d'aide de l'UE octroyé aux PSEM n'a pas dépassé la barre de 7 milliards d'Euros pour toute la période allant de 1995 à 1999 dans le cadre de MEDA1(4.6 milliards Euros de fonds MEDA+2.3 milliards Euros de dispositif de prêts de la BEI) pour une population qui avoisine les 400 millions, pendant que le Portugal à lui seul 7 milliards de Dollars pour la mise à niveau de son économie après son adhésion à l'Union européenne en 1986.Quant au volume MEDA II (2000-2006), il devrait faire jeu égal avec les fonds consacrés à l'élargissement à l'Est.

Malheureusement, le bilan de l'aide communautaire depuis 1995 fait apparaître des différences notables entre le pays du Sud et de l'Est de la Méditerranée (PSEM). Certains pays à l'instar de la Syrie n'a reçu que 3% des fonds MEDA et aucun prêt BEI, ou de l'Algérie (à l'exception du secteur de l'énergie qui a bénéficié de prêts BEI d'un montant de 330 millions d'Euros en 1997), n'a pas reçu grand-chose de l'aide européenne, contrairement à la Tunisie ou le Maroc qui ont reçu à eux seuls 36% des fonds MEDA attribués entre 1995 et 1999.

#### **-8.1.2 La Faiblesse de la coopération Technologique entre l'Union Européenne et les PSEM :**

La question de la coopération scientifique et technologique est quasi absente dans les préoccupations euro-méditerranéennes de l'Union européenne. Je partage le point de vue de Lahsen ABDELMALKI(2000) qui stipule que le débat autour du projet de la zone de libre-échange ne peut nous faire oublier les faiblesses de la coopération industrielle et technologique euro- méditerranéenne.

Concernant la faiblesse de la coopération euro-maghrébine dans le domaine scientifique et technologique, A.DJEFLAT (2000) la situe en plusieurs niveaux :

**8.1.2.1 La première faiblesse :** est située au niveau de la coopération pratiquée et qui résulte de l'héritage colonial, du quel elle n'arrive pas à se démarquer. Cet héritage d'après l'auteur, est incarné

aussi bien dans les accords préférentiels que les accords d'association signés avec les pays du Maghreb.

**8.1.2.2 La deuxième faiblesse :** est le résultat des choix économiques et sectoriels opérés par le passé par les pays méditerranéens (la stratégie d'ISI et la stratégie des industries industrialisantes).

**8.1.2.3 La troisième faiblesse :** a trait avec l'avènement de l'Europe de l'Est et l'effet d'éviction qu'elle a suscité au détriment des PTM.

**8.1.2.4 La quatrième faiblesse :** à coté de trois faiblesses qui ont entravé la coopération technologique et scientifique entre l'UE et les PM on peut se référer à un quatrième facteur, en occurrence, celui de la faiblesse des flux d'IDE. A titre d'exemple, la part des pays maghrébins dans les IDE français ne dépasse pas 0,03 du total mondial de ces IDE, malgré la position privilégiée qu'occupe la France dans le flux d'IDE en direction du Maghreb.

**-8.2 La Faiblesse de l'Attractivité des Flux d'IDE :** la Méditerranée n'attire que 1,3% des flux d'investissements directs étrangers mondiaux. Exemple, l'Égypte qui est la plus attractive n'a attiré que 1,2 milliards d'IDE en 1994, puis cette somme a été divisée par deux en 2002 et n'a représenté que la somme de 619 millions de dollar. De même pour le Maroc qui était le plus attractif en 2002 avec un volume total d'IDE de 2,7 milliards de dollars US. La Tchèque (pays des PECO) à elle seule a attiré plus de 8,1 milliards \$ en 2002. Non parlant pas de la Chine qui attire en moyenne plus de 50 milliards de Dollars d'IDE par an.

#### **8.2.1 Les Raisons Majeures de cette faiblesse :**

L'étroitesse des marchés,  
L'insécurité et la violence,  
Les risques de déstabilisation politiques;  
Les lourdeurs administratives;  
La faiblesse des infrastructures, etc.

#### **-8.2.2 La Concurrence des PECO (Pays de l'Europe Centrale et Orientale) :**

Les PECO semblent offrir aujourd'hui des opportunités plus grandes que les pays méditerranéens. Ils ont par rapport à ces derniers, un certain nombre d'avantages :

Un niveau d'industrialisation appréciable,  
Une main d'œuvre qualifiée et à bas salaire,  
Des infrastructures relativement développées,  
Une moindre pression de la population,  
Une meilleure productivité agricole (Institut de la Méditerranée de Marseille, 1998).

#### **-9. L'Absence d'une Intégration Horizontale (au Sud : intégration maghrébine) :**

L'un des problèmes majeurs qui ont eu un impact négatif sur le pouvoir de négociations des pays tiers méditerranéens et la faiblesse d'intégration horizontale entre les pays méditerranéens, exemple, le volume d'échange commercial entre les pays maghrébins ne dépassent pas les 3% de la totalité de leurs échanges intra régionaux contre 70% avec l'union européenne.

Donc, l'absence d'une perspective d'intégration Sud- Sud a affaibli toute possibilité d'intégration Nord- Sud (UE- PTM). Je partage tout à fait le point de vue de MICHALET (1998) qui stipule que « l'attraction des nouveaux investisseurs étrangers serait considérablement renforcée si les accords de libre-échange signés séparément par le Maroc et la Tunisie et récemment par l'Algérie, étaient suivis d'une relance de l'intégration régionale maghrébine. La constitution d'un marché unique en Afrique du Nord aurait eu un effet multiplicateur sur les politiques de promotion menées séparément par les différents pays de la région.

Au niveau économique plusieurs éléments peuvent être avancés

:

**9.1 Le faible degré de complémentarité entre les économies des pays du Maghreb :** cela se rajoute au manque d'une véritable spécialisation des productions contribuent d'une manière significative à expliquer la faiblesse des échanges entre ces pays.

## **9.2 Les divergences d'intérêt économique, la persistance des pratiques administratives protectionnistes ;**

## **9.3 L'insuffisance des infrastructures en matière de transports et de communications, la faible circulation des informations économiques.**

Les facteurs économiques constituent certes de véritables obstacles au développement de la coopération régionale, mais ce sont surtout les considérations politiques qui ont pratiquement bloqué le processus d'intégration maghrébine.

### **• 10. Le projet de l'Union pour la Méditerranéenne (UPM) :**

Durant sa campagne électorale<sup>2</sup> Sarkozy a fait allusion à une union méditerranéenne sans donner de précisions sur ce que il entend entreprendre pour mettre en œuvre son projet. Cependant, dès le soir de son élection, le 06 mai 2007, il revient dans son discours de remerciement à parler de l'union méditerranéenne en fixant les grandes lignes de son action politique qui vise à instaurer sa nouvelle entité :

« Je veux lancer un appel à tous les peuples de la Méditerranée pour leur dire que c'est en Méditerranée que tout se joue, et que nous devons surmonter toutes les haines pour laisser la place à un grand rêve de paix et de civilisation. Je veux leur dire que le temps est venu de bâtir ensemble une union méditerranéenne qui sera un trait d'union entre l'Europe et l'Afrique » (Géopolitique, 2007).

La proposition du nouveau président français Nicolas Sarkozy de promouvoir une « union méditerranéenne » ne manque certainement pas d'à-propos selon certains observateurs. Pour ces derniers, réunir les peuples des deux rives de cette « Mare Nostrum » culturelle de l'Europe fait sens. Coordonner les politiques publiques des Etats riverains et maximiser d'avantage les champs de coopération ne peut qu'apaiser les tensions et aider à tracer les lignes d'un futur commun tant souhaité (P.LOROT, 2007).

Néanmoins, son projet méditerranéen reste au stade de vœu, tant qu'il n'a pas tracé les contours réels de ce projet ambitieux. Cependant, ce projet nous incite à poser plusieurs interrogations concernant sa faisabilité.

- Quelle sera la position des autres pays nord méditerranéens, en l'occurrence, l'Espagne, l'Italie et le Portugal et quelle sera la nature du cautionnement qu'ils apporteront à ce projet ?

- Quelle sera la position des autres membres de l'Union européenne, spécialement, l'Allemagne et le Royaume uni, tant qu'ils n'ont pas d'affinités particulières avec la méditerranée et ne considère pas celle-ci comme leur prolongement géostratégique ?

- Quelle sera la capacité des pays méditerranéens eux-mêmes à transcender leurs différences et constituer avec la rive nord de la Méditerranée une seule entité régionale, et ainsi agir comme un seul partenaire pour adhérer au projet Sarkozy ?

- Finalement, le porteur du projet lui-même est-il sincère dans sa volonté de créer cette union méditerranéenne, tant souhaitée de part et d'autre, vu ses positions très tranchées sur la question de l'immigration, qui épousent les thèses de l'extrême droite européenne ? Ou peut-être c'est une manière chez Sarkozy pour détourner le débat sur l'adhésion de la Turquie à l'Union européenne, qui a suscité beaucoup d'effervescence au sein de la classe politique européenne.

### **11. Les Principes fondamentaux du Projet:**

Sarkozy faisant le diagnostic de l'échec du processus de Barcelone sur double constat. Premièrement, l'UE s'est occupée prioritairement de l'Est et n'a pas porté une attention

---

<sup>2</sup> Le discours de Toulon du 7 février 2007

suffisante au Sud.

Deuxièmement, on a mis l'accent sur la dimension commerciale du partenariat et non sur l'aspect politique.

Cependant, et d'après J.François Daguzan (2007), « si le deux critères sont justes, elles ne prennent cependant pas en compte le fait que ce blocage se fit sur la crise israélo-palestinienne et que, jusqu'à aujourd'hui, on n'en est pas sorti ». Ceci étant quelles sont les options que propose Nicolas Sarkozy pour donner plus de consistance à son projet. Toujours selon J.P. Daguzan (Ibid, P.11), elles ne semblent pas différer de celles du discours de Toulon. Il s'agit de créer une union politique (dont les membres ne sont pas encore définis). L'Europe du Sud aurait toutefois une responsabilité particulière dans la mise en place de ce nouveau partenariat.

Elle s'articulerait autour de rencontres politiques de type G8. Organisations et principes seraient comme suit :

- Un Conseil de la Méditerranée sur le Modèle du Conseil de l'Europe assurerait le secrétariat et le suivi des dossiers ;
- Un Système de sécurité collective serait mis en place ;
- Le co-développement serait la base du contrat entre signataires ;
- Le « quatrième pilier » (corruption, crime organisé, terrorisme judiciaire) serait au cœur de la démarche partenariale ;
- L'Union s'engagerait particulièrement sur des projets concrets, dont en premier lieu, l'environnement.

Enfin, cette Union Méditerranéenne » remplacerait la traditionnelle « politique arabe de la France. » On assiste déjà aux premières réponses aux questionnements posés ci-dessus, le conseil de l'Europe a apporté des modifications majeures au projet Sarkozy. La première modification majeure, a concerné le changement de l'appellation du projet, « l'Union pour la Méditerranée » (UPM) au lieu de « l'Union Méditerranéenne », ce qui le vide de toute sa substance. Donc, l'Allemagne et la Grande Bretagne, ont pesé de tout leur poids pour freiner les ambitions de Sarkozy, ils voit avec un mauvais œil la construction d'une autre entité régionale parallèle à l'Union européenne.

En guise de conclusion, ce que devrait être noté, c'est que l'Europe ne peut se construire entant qu'entité régionale forte et prospère et devenir de ce fait une forteresse impénétrable, fermée aux autres blocs régionaux, spécialement, quand il s'agit de ses proches voisins, situés au seuil de ses portes du sud, en l'occurrence, les pays méditerranéens. En définitif, et en se basant sur le point de vue de Gérard KHEBADJIAN (1995), « la grande question posée par la constitution de l'euro- méditerranée comme région économique et celle de la mise en place du contexte socioéconomique assurant la paix et la stabilité, deux exigences du développement de la logique des marchés et du règlement économique des conflits ». Et de ce fait, le partenariat euro méditerranéen sera vidé de toute substance et la dynamique enclenchée en 1995 à Barcelone sera une lettre morte. Par conséquent, pour les pays du sud de la Méditerranée, tant qu'il n'y pas un marché économique et un processus d'intégration régionale, malgré toutes les volontés, le dialogue euro méditerranéen initié à Barcelone sera inachevé (Khattar Abou Diab, 2007)<sup>3</sup>.

En outre, le partenariat Euro- Méditerranéen n'aura aucun impact conséquent sur le devenir économique des PTM, tant qu'il néglige la coopération scientifique et technologique et la relègue à un second rang. Par contre ; cette dernière, est la seule clé susceptible d'amorcer un réel progrès technique, capable de stimuler la croissance économique dans la région et réduire

---

<sup>3</sup> El Watan du mercredi 28 février 2007.

les effets dévastateurs des problèmes majeurs auxquels fait face les pays méditerranéens (chômage, pauvreté, exclusion, analphabétisme).

#### **-Bibliographie :**

- Adda Jacques (2004), « La Mondialisation de l'Economie : 1. Genèse », Editions la Découverte, Paris,
- Adda Jacques (2004), « la Mondialisation de l'Economie : 2. Problèmes », la Découverte, Paris,
- Baldwin Richard, Venables Anthony (1999), *Market Integration, Regionalism and the Global Economy*, Cambridge University Press,
- Baldwin Richard, Wyplosz Charles, (2004), *the Economics of European Integration*, Mc Graw Hill Companies; London,
- Barthe Marie Annick (2000), « Economie de l'Union Européenne », *Economica*, Paris,
- Baumont Catherine, Combes Pierre-Philippe et autres (2000), « Economie Géographique », *Economica*, Paris,
- Benhayoun Gilbert, Catin Maurice, Regnault Henri, (1997), « l'Europe et la Méditerranée : Intégration Economique et Libre-échange », l'Harmattan, Paris,
- Bernard Philippe, Perrault Jean Louis, (1999), « Géopolitique de la Coopération Européenne : de Yaoundé à Barcelone, Série Economie et Développement, MaisonNeuve & Larose, Paris.
- Bichara Khader (2001), « le Partenariat Euro Méditerranéen Vu du Sud », l'Harmattan, Paris,
- CEPPII (2005), « l'Economie mondiale 2006 », Collection Repères, la Découverte, Paris,
- Carroue Laurent (2005), "les échanges méditerranéens", une Conférence non publiée,
- Commissariat Général du Plan (2000), "le Partenariat Euro Méditerranéen : la dynamique de l'intégration régionale, la Documentation Française, Paris,
- Conférences de l'OCDE, (1998), « Migrations, Libre-échange et Intégration Régionale dans le Bassin méditerranéen, Editions de l'OCDE, Paris,
- De Melo Jaime, Panagariya Arvind, (1995), *New Dimensions in Regional Integration*, Cambridge University Press,
- Dessus Sébastien, Suwa Akiko, (2000), « Intégration Régionale et Reformes Intérieures en Méditerranée, Etudes du Centre de Développement de l'OCDE,
- Djefflat Abdelkader, Zawdie Girma (1996), « Technology and Transition the Maghreb at the Crossroads, Frank Cass, London,
- Djefflat A., Oufriha F.Z. (1986), « Industrialisation et Transfert de Technologie dans les Pays en Développement : le Cas de l'Algérie, OPU-PUBLISUD,
- Djefflat Abdelkader (1993), « Technologie et Système Educatif en Algérie », Coédition : Unesco-Cread-Médina, Paris,
- Exports", *Papers in Regional Science*, RSAI 2003.
- Djefflat A., Lahlou M. (1998) « Technologie, Transition et Stratégies de Développement au Maghreb », Actes de la 2<sup>ème</sup> Conférence Internationale Maghtech 96, Editions Maghtech, Rabat,
- Enjeux et Rouages de l'Europe Actuelle : culture et citoyenneté européennes (2004), ouvrage collectif, sous la direction de, Editions Foucher, FEDE, Paris,
- Euro-Méditerranée : Une Région à Construire (1995), sous la Direction de Robert Bistolfi, Publisud, Paris,
- Fabrièse Maryse Verfaille (1998), « l'Afrique du Nord et le Moyen Orient dans le Nouvel Espace Mondial, PUF, Paris,
- Feinstein C. and Howe C. (1997), *Chinese Transfer of Technology*, Edward Elgar, Cheltenham.
- Figliuzzi Arcangelo (2006), *Economie internationale : faits, théories et débats contemporains*, Editions Ellipses, Paris,
- Fontanel Jacques (2003), *Civilisations, Globalisation, Guerre : Discours d'Economistes*, PUG, Grenoble,
- Fontagné Lionel, Féridy Nicolas (1997), « l'Union Européenne et le Maghreb », Centre de Développement, OCDE,
- Guerraoui D., Richet X. (1997), "les Investissements Directs Etrangers : Facteurs d'Attractivité et de Localisation", l'Harmattan, Paris,

Institut de la Méditerranée (Marseille)-Economic Research Forum (Caire), « les Enjeux du Partenariat Euro-Méditerranéen », Actes de la Conférence organisée à Marseille le 24-25 mars 1997, Editions de l'Aube,

Krugman Paul R, "A model of Innovation, Technology Transfer, and the World Distribution of Income", Political Economy Review, 1979, VOL. 87, N° 2, pp.252-266,

Krugman Paul R. (2000), "Rethinking International Trade", MIT Press,

Krugman Paul R. (2000), " la Mondialisation n'est pas Coupable : Vertus et Limites du Libre-échange », la Découverte/Poche, Paris,

Lafay Gérard (2004) « Initiation à l'Economie Internationale », Economica, Paris,

La Méditerranée Occidentale entre Régionalisation et Mondialisation (2000), CREAD, Université de Bejaia,

Nonjon Alain (1999), « la Mondialisation », Editions SEDES, Paris,

OCDE (2004), Séminaire du Centre de Développement : « technologie et lutte contre la pauvreté en Asie et dans le Pacifique », Banque Asiatique de Développement,

Okun Bernard, Richardson Richard W. (1962), Studies in Economic Development, Holt, Rinehart et Winston, New York,

PEETERS ANNE, STOKKINK (2002), « Mondialisation : comprendre pour agir », Editions GRIP, Bruxelles,

Regnault Henri 2003, « Intégration Euro-Méditerranéenne et Stratégies Economiques, l'Harmattan,

Regnault Henri, (2004), « Région et Développement », N0 19, l'Harmattan,

Reiffers Jean Louis, Institut de la Méditerranée (Marseille), Economica, Paris.

Revue « Economie Internationale », 2003, Trimestre 1, CEPIL, N/91-95,

Revue »Géoéconomique », Dossier : Barcelone, 10 Ans Après, N°35-automne 2005,

Semedo Gervasio, Villieu Patrick (1998), "Mondialisation, Intégration Economique et Croissance, l'Harmattan, Paris.

Shiff Maurice, Winters Alan (2003), Intégration Régionale et Développement, The World Bank, Washington, Economica, Paris,

Sid Ahmed Abdelkader (1998), « Economies du Maghreb : l'Impératif de Barcelone, CNRS Editions,

Siroën Jean Marc (2000), « la Régionalisation de l'Economie Mondiale, Editions la Découverte, Paris,

Trotignon Jérôme (1997) « Economie européenne : intégrations et politiques communes », Hachette supérieur, Paris,

UNCTAD (2003) "Transfer of Technology for Successful Integration into the Global Economy", United Nations, New York and Geneva.

Conference, Tübingen, Germany, September 2000.

UNCTAD (2004)" Facilitating Transfer of Technology to Developing Countries: A Survey of Home-Country Measures», Technology Transfer and Development, New York and Geneva, 2004.

